

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 242

présenté par  
M. Marc

-----

**ARTICLE 30**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et social, développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif »

les mots :

« , développe l'estime de soi et des autres et concourt à leur épanouissement affectif et social ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il paraît plus logique de parler d'« épanouissement affectif et social » plutôt que d'un développement « social ».